

1. INTRODUCTION

- 1.1 Sous la marque TradeDirect, la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après la «Banque» ou la «BCV») propose un service d'information financière et une plate-forme de trading via un navigateur web ou l'application mobile TradeDirect (ci-après «TradeDirect»).
- 1.2 Les présentes conditions d'utilisation réglementent la relation entre:
 - (i) la Banque; et
 - (ii) le Client (titulaire, individuellement ou collectivement, des prestations TradeDirect dont la déclaration d'adhésion à TradeDirect a été acceptée par la Banque), respectivement le représentant du Client au bénéfice d'une autorisation (le Client et le représentant étant ci-après désignés collectivement par le terme «Utilisateur»), dans le cadre de l'utilisation de TradeDirect.
- 1.3 En consultant et en utilisant TradeDirect, l'Utilisateur accepte expressément les présentes conditions d'utilisation. Dans le cas contraire, l'Utilisateur est prié de ne pas utiliser TradeDirect.

2. ACCÈS À TRADEDIRECT

- 2.1 L'accès à TradeDirect s'effectue via un navigateur web ou via l'application TradeDirect, subsidiairement et exceptionnellement via le téléphone moyennant, selon les cas, de frais supplémentaires.
- 2.2 Les moyens d'authentification pour accéder à TradeDirect sont décrits dans les [Conditions d'utilisation BCV-net](#) (en particulier chiffres 2 et 3).
- 2.3 L'ouverture d'une session TradeDirect permet l'ouverture automatique d'une session BCV-net et vice-versa pour les clients possédant ces deux types de prestations. L'Utilisateur peut donc changer de site sans devoir effectuer une nouvelle authentification. Il est cependant recommandé d'utiliser les liens internet mis à disposition à cet effet dans TradeDirect et BCV-net. L'ouverture en parallèle des deux sites dans des onglets différents du même navigateur internet peut provoquer une déconnexion automatique de l'Utilisateur dans les deux sites si l'un des onglets n'est plus utilisé pendant la durée d'inactivité («time out») définie dans les préférences de l'autre site. De même, si l'Utilisateur se déconnecte de l'un des deux sites («log out»), l'autre site se fermera simultanément.
- 2.4 Sitôt que l'Utilisateur s'est dûment authentifié, la BCV considère que la prestation TradeDirect lui est totalement accessible et l'autorise en conséquence à procéder à toutes opérations offertes dans le cadre de cette prestation, notamment la consultation de comptes et dépôts, la passation d'ordres et communications. La BCV n'est tenue à aucun contrôle subséquent des autorisations existantes, même si celles-ci divergent de publications officielles, d'inscriptions au Registre du commerce ou de listes de signatures déjà en ses

mains. La BCV peut cependant, sans avoir à donner de motifs, refuser en tout temps de donner suite à des ordres ou demandes de l'Utilisateur et exiger qu'il s'identifie à nouveau d'une autre manière.

- 2.5 Dans le cadre du dépôt TradeDirect, les ordres de bourse par téléphone sont uniquement acceptés dans les situations suivantes:
 - a) Panne des applications web ou mobile empêchant le passage d'ordres, pour autant que la Banque soit en mesure de les accepter
 - b) Ordres sur des titres qui ne sont pas négociables en ligne, pour autant que la Banque soit en mesure de les accepter
 - c) Accès utilisateur bloqué non intentionnellement

Dans les autres cas (notamment d'achat ou vente de titres négociables en ligne), la Banque refusera de passer les ordres par téléphone. Le réseau téléphonique public n'étant pas spécialement protégé, la clause ci-dessous relative à l'exclusion de responsabilité de la BCV (8) est applicable par analogie.

- 2.6 L'Utilisateur est réputé approuver toutes les opérations comptabilisées en compte ou dépôt; pour sa part, la BCV tient pour valables et autorisés par l'Utilisateur tous ordres et communications qui lui parviennent par les moyens décrits ci-dessus.

3. RESTRICTIONS LOCALES ET PERSONNELLES

- 3.1 TradeDirect est en principe disponible pour toute personne déjà cliente de la Banque, ou non encore cliente, domiciliée en Suisse. TradeDirect n'est pas destiné aux personnes relevant de juridictions dans lesquelles l'utilisation de TradeDirect est interdite, ceci en raison de la nationalité de ces personnes, de leur domicile, de leur lieu de résidence durable ou occasionnelle ou pour toute autre raison. L'Utilisateur soumis à de telles restrictions est prié de ne pas utiliser TradeDirect.
- 3.2 Il est possible que les produits et services présentés sur TradeDirect, de même que la transmission de documentation relative à certains services, ne soient pas disponibles ou autorisés pour les personnes dépendant d'une autre juridiction que celle de la Suisse (en raison de la nationalité de ces personnes, de leur domicile, de leur lieu de résidence durable ou occasionnelle ou pour toute autre raison). Il appartient exclusivement à l'Utilisateur de se renseigner sur les éventuelles restrictions de vente relatives aux produits et services en question.
- 3.3 L'Utilisateur déclare avoir connaissance que la juridiction dont il dépend (en raison de sa nationalité, de son domicile, de son lieu de résidence durable ou occasionnel ou pour toute autre raison) peut interdire ou restreindre l'importation, l'exportation et l'utilisation d'algorithmes de codage. Il appartient au seul Utilisateur de se renseigner à ce sujet et de veiller

au respect des dispositions relatives à l'importation, l'exportation et l'utilisation d'algorithmes de codage qui lui sont applicables.

3.4 La BCV décline toute responsabilité en cas de transgression par l'Utilisateur de ces restrictions.

3.5 Au surplus, les prestations de TradeDirect ne peuvent pas être utilisées à des fins professionnelles.

4. ABSENCE DE RECOMMANDATION, PERFORMANCES

4.1 Les informations diffusées sur TradeDirect ou les échanges avec la Banque ne constituent en aucun cas une recommandation personnalisée d'investissement; il en va de même des autres propositions de services. TradeDirect ne propose aucun conseil à l'Utilisateur (placement, opération en capital, explication sur les produits financiers, etc.), mais uniquement du contenu à titre informatif. Sauf mention expresse contraire, les informations diffusées sur TradeDirect et transmises par la Banque ne constituent pas des offres ou des appels d'offres et ne sont pas des analyses financières au sens de la directive de l'Association suisse des banquiers sur l'indépendance de l'analyse financière.

4.2 Les ordres du Client sont considérés par la Banque comme une simple exécution de transactions («execution only»). Dans ce cas, la Banque n'est pas tenue de vérifier le caractère approprié ou adéquat des ordres du Client, dont la responsabilité incombe au seul Client. Cette information n'est communiquée au Client qu'une seule fois dans les présentes Conditions et ne sera pas réitérée chaque fois que le Client donnera un ordre.

4.3 Les risques liés à certains placements ne conviennent pas à tous les investisseurs, en particulier les dérivés et les produits structurés. Il appartient à l'Utilisateur de connaître son profil de risque et de se renseigner sur les risques inhérents à toute décision, notamment en consultant la brochure SwissBanking relative aux risques inhérents au commerce d'instruments financiers et en s'informant des nouvelles provenant d'un émetteur, d'une bourse ou de toute autre source. **La documentation des produits est systématiquement mise à disposition des Utilisateurs lorsqu'elle est disponible dans les systèmes de la Banque.**

4.4 Les performances antérieures ne sauraient être prises comme une garantie d'une évolution actuelle ou future. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier pour de multiples raisons et il se peut que l'investisseur ne récupère pas ses fonds. Par ailleurs, les fluctuations de cours de change peuvent provoquer une hausse ou une baisse de la valeur des investissements.

5. FIABILITÉ DES INFORMATIONS

5.1 La BCV s'efforce de sélectionner avec soin les informations qu'elle diffuse sur TradeDirect; elle ne peut cependant donner aucune garantie quelconque quant à leur exactitude, fiabilité, exhaustivité ou légalité. Toute décision prise sur la base de ces informations est donc prise aux seuls risques de l'Utilisateur, la BCV déclinant toute responsabilité pour les éventuels pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects.

5.2 De plus, la BCV se réserve le droit de modifier ces informations en tout temps et sans préavis.

6. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

6.1 L'Utilisateur autorise expressément la BCV à employer ses données relatives à la prestation TradeDirect à des fins de marketing propres. La BCV se réserve le droit de communiquer des données personnelles à des prestataires externes, tout en veillant à ce que ceux-ci les traitent de manière confidentielle. La BCV peut néanmoins être amenée à communiquer des données personnelles à des tiers en vertu de dispositions légales ou sur la base de décisions administratives ou judiciaires. Pour le surplus, sont applicables la Notice d'information en matière de protection des données de la BCV et la politique en matière de Sécurité et confidentialité des données (disponibles sur le site internet <https://www.tradedirect.ch/Securite-et-confidentialite-des-donnees>).

7. SITES LIÉS

7.1 La BCV n'assume aucune responsabilité quant au contenu d'autres sites web liés ou menant à TradeDirect (voir chiffre 8 ci-dessous). L'Utilisateur utilise à ses propres risques et périls les liens qui mènent à d'autres sites ou à des pages hors de TradeDirect.

8. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

Absence de responsabilité de la Banque

8.1 Considérant le fonctionnement de TradeDirect, qui confère à l'Utilisateur la maîtrise des accès et des droits liés à ce service, la Banque ne peut exercer aucun contrôle sur les accès et les opérations effectuées. La Banque est autorisée à considérer toute instruction qui lui parvient après l'accomplissement du processus d'identification décrit au chiffre 2 comme émanant du Client, respectivement de l'Utilisateur (qui est autorisé à représenter valablement le Client à l'égard de la Banque). Ainsi, le Client assume les risques qui résultent (i) d'une manipulation du système informatique d'un Utilisateur, (ii) de l'utilisation frauduleuse du processus d'identification décrit au chiffre 2 ci-dessus ou (iii) d'interventions de tiers non autorisés lors de la transmission de données.

8.2 La Banque, ainsi que ses administrateurs, directeurs, employés, auxiliaires et actionnaires, et les tiers fournisseurs d'informations, ainsi que leurs administrateurs, directeurs, employés, auxiliaires et actionnaires, n'assument aucune responsabilité pour les pertes et dommages directs ou indirects de quelque nature que ce soit résultant de l'accès ou de l'utilisation de TradeDirect ou de l'utilisation des informations ou avis disponibles sur TradeDirect ou de l'impossibilité d'accéder ou d'utiliser les informations ou avis disponibles sur TradeDirect.

8.3 Leur responsabilité est notamment exclue dans les cas suivants: à la suite d'une interception des données transmises par des tiers, d'une erreur technique ou non, d'un échec de transfert, d'une situation de surcharge (notamment des systèmes BCV), d'une difficulté d'utilisation, d'une interruption de service (y compris notamment le service de maintenance du système), d'un retard dans la transmission d'informations, d'une incompatibilité entre TradeDirect et les fichiers et/ou logiciels de l'Utilisateur (notamment avec son navigateur et/ou ordinateur), d'un dysfonctionnement, d'une interférence, de la transmission d'un virus ou d'un ver informatique à son ordinateur, d'une intrusion illégale (par exemple, à la suite d'un piratage

informatique), d'un blocage intentionnel des outils et réseaux de télécommunications (par exemple, à la suite d'un envoi en masse de courriers électroniques ou à des attaques de refus de service) ou à la suite de toute autre inadéquation, défaillance ou insuffisance de la part des fournisseurs de services de télécommunications ou de réseau.

- 8.4 La BCV exclut expressément toute responsabilité et garantie pour les logiciels qu'elle aurait éventuellement fournis ou mis à disposition de l'Utilisateur. Elle ne garantit en particulier pas que le logiciel réponde dans toutes ses fonctionnalités aux attentes de l'Utilisateur ni qu'il puisse fonctionner de façon irréprochable en combinaison avec d'autres programmes choisis par l'Utilisateur. La Banque n'assume pas non plus de responsabilité quelconque pour tous dommages qui pourraient être causés tant à l'équipement d'un Utilisateur qu'aux données qui y sont enregistrées, notamment à la suite de déficiences techniques, de dérangements, de pannes, d'interventions illicites causées aux systèmes informatiques, de surcharges du réseau, d'engorgements, de dérangements d'internet et d'autres insuffisances.
- 8.5 La BCV n'assume aucune garantie quant à l'exactitude et à l'intégralité des communications TradeDirect qu'elle met à disposition des Utilisateurs. En particulier les informations sur les comptes et dépôts (soldes, relevés, transactions, etc.) ainsi que les informations accessibles à tous, telles que les cours de bourse ou de change, doivent toujours être considérées comme indicatives et sans engagement de la part de la BCV. Il est rappelé que les communications TradeDirect ne constituent pas des offres liant la BCV, à moins que ceci ne soit expressément stipulé.
- 8.6 La BCV décline toute responsabilité pour les dommages causés à l'Utilisateur par suite de l'inexécution d'engagements contractuels de ce dernier envers des tiers ainsi que pour les dommages indirects et consécutifs, tels que manque à gagner ou prétentions de tiers.
- 8.7 La BCV n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés par ses auxiliaires dans l'accomplissement de leur travail, en cas de faute légère.
- 8.8 Il appartient à l'Utilisateur de se renseigner sur d'éventuelles incidences fiscales pour l'achat/vente des titres ou autres instruments financiers effectués par le biais de ses prestations TradeDirect.

Devoirs de l'Utilisateur

- 8.9 L'Utilisateur est tenu de conserver avec le plus grand soin ses moyens d'identification. Ceux-ci ne doivent en aucun cas être transmis ou rendus accessibles à des tiers. Les codes ne doivent être ni notés sur l'un des moyens d'identification ni être enregistrés sur un support électronique ou physique. Les codes ne doivent pas être aisés à établir par déduction (par exemple, pas de numéros de téléphone, de dates de naissance, de numéros de plaques minéralogiques, de suites de chiffres aisées à déterminer). Il est interdit de réagir aux e-mails soi-disant émis par la BCV et invitant le destinataire à communiquer ses moyens de légitimation personnels (par exemple, en les saisissant sur un site internet). Le cas échéant,

l'Utilisateur s'engage à informer immédiatement la BCV. S'il existe un motif de supposer qu'une autre personne a eu connaissance des codes, l'Utilisateur doit immédiatement les modifier. Toute perte d'un moyen de légitimation personnel ou accès par un tiers non autorisé doit être signalé immédiatement à la BCV.

- 8.10 Il est possible qu'un tiers non autorisé tente d'accéder au système informatique d'un Utilisateur. Par conséquent, l'Utilisateur doit prendre les mesures usuelles de protection pour limiter les risques de sécurité existants (par exemple, les risques inhérents à l'utilisation d'internet). L'Utilisateur doit veiller en particulier à maintenir à jour son système d'exploitation et son navigateur web, c'est-à-dire qu'il lui appartient d'installer les correctifs de sécurité (patches) mis à disposition et recommandés par les différents prestataires. L'Utilisateur est tenu de prendre les précautions de sécurité usuelles pour l'accès à internet (par exemple, en installant un pare-feu et en utilisant des programmes antivirus actualisés en continu). Il incombe à l'Utilisateur de s'informer précisément sur les mesures de sécurité nécessaires et de s'y conformer. En outre, l'Utilisateur est tenu de prendre toutes les précautions nécessaires à la protection des éventuelles données enregistrées sur son système informatique.
- 8.11 En cas de soupçon d'utilisation abusive par un tiers ou de perte d'un élément d'identification, l'Utilisateur avisera sans délai la BCV. Si la BCV subit un dommage à la suite de la violation par l'Utilisateur de ses devoirs de diligence, ce dernier la dédommagera.

Exclusion de la responsabilité de la Banque pour les risques liés à l'infrastructure technique

- 8.12 L'Utilisateur accède à TradeDirect au moyen du réseau internet. La Banque sécurise l'accès en cryptant les échanges avec l'Utilisateur à l'aide d'algorithmes répondant aux standards du marché en termes de sécurité. Certains pays interdisent l'utilisation d'un réseau internet chiffré sur leur territoire. En raison du degré de chiffrement utilisé, il appartient à chaque Utilisateur de s'assurer qu'il ne fait pas usage du réseau chiffré depuis un pays connaissant une telle législation.
- 8.13 La Banque n'assume pas non plus de responsabilité quelconque pour tous dommages qui pourraient être causés tant à l'équipement d'un Utilisateur qu'aux données qui y sont enregistrées, notamment à la suite de déficiences techniques, de dérangements, de pannes, d'interventions illicites causées aux systèmes informatiques, de surcharges du réseau, d'engorgements, de dérangements d'internet et d'autres insuffisances.
- 8.14 Dans le cadre de TradeDirect, la BCV a développé un système de chiffrement à plusieurs niveaux. Toutefois, aucun dispositif de sécurité ne peut garantir une sécurité absolue. Chaque Utilisateur prend notamment connaissance des risques suivants:
- des lacunes dans les outils d'accès utilisés par l'Utilisateur (par exemple, PC, tablettes, smartphones) pour accéder à TradeDirect ou dans les mesures préventives de sécurité peuvent permettre un accès abusif à TradeDirect (par exemple, protection insuffisante des données mémorisées sur le

disque dur, transferts de fichiers). Il incombe à l'Utilisateur de ne se connecter à TradeDirect qu'au moyen d'outils d'accès sans faille et appliquant les meilleures mesures préventives de sécurité;

- la surveillance du trafic par le fournisseur d'accès à internet de l'Utilisateur ne peut être exclue. En d'autres termes, ce fournisseur a la possibilité de reconstituer quand et avec qui l'Utilisateur est entré en contact, y compris l'existence d'une relation contractuelle entre la Banque et l'Utilisateur;
- il existe un risque permanent que des virus informatiques ou des programmes similaires s'introduisent dans l'outil d'accès de l'Utilisateur lorsque ce dernier se connecte à un réseau et que son outil communique avec un réseau. Il est ainsi de la responsabilité exclusive de chaque Utilisateur d'utiliser des logiciels de sécurité aptes à garantir la sécurité nécessaire et de n'utiliser que des logiciels provenant de sources fiables. Lorsque l'Utilisateur se connecte à TradeDirect, la Banque n'a aucun moyen de vérifier si la sécurité de l'outil d'accès de l'Utilisateur présente un caractère suffisant ou de détecter si l'outil d'accès est infecté. La Banque décline, en outre, toute responsabilité au cas où l'outil d'accès de l'Utilisateur ferait l'objet de modifications par rapport aux réglages de base imposés par le fournisseur;
- la Banque exclut expressément toute responsabilité en ce qui concerne le site internet TradeDirect et l'application TradeDirect. Elle ne garantit pas non plus, le cas échéant, que le site internet TradeDirect et l'application TradeDirect répondent dans toutes leurs fonctionnalités aux attentes de l'Utilisateur ni qu'ils puissent fonctionner de façon irréprochable en combinaison avec d'autres programmes utilisés par l'Utilisateur. La Banque ne fournit pas l'accès technique à TradeDirect. L'Utilisateur doit s'en charger lui-même. La Banque n'assume donc aucune responsabilité en lien avec l'exploitation du réseau (notamment le réseau internet) et avec les logiciels nécessaires à l'utilisation de TradeDirect;
- la Banque attire par ailleurs l'attention de l'Utilisateur sur le fait que l'accès à TradeDirect s'effectue par le biais d'une liaison par internet dont la Banque ne peut contrôler ni la qualité du fonctionnement, ni la sécurité, ni la confidentialité des transmissions. Toute responsabilité de la Banque pour des dommages causés à un Utilisateur par suite d'erreurs de transmission, de déficiences techniques, d'interruptions, de dérangements ou d'interventions illégales sur le réseau internet est exclue.

8.15 Le Client s'engage vis-à-vis de la Banque à attirer spécifiquement l'attention de chaque Utilisateur sur les avertissements formulés par la Banque dans le présent document. Par ailleurs, le Client s'engage à indemniser intégralement la Banque en cas de prétention formulée par un Utilisateur contre la Banque dans le cadre de TradeDirect.

9. BLOCAGE D'ACCÈS

- 9.1 Après quatre entrées erronées du mot de passe ou d'échecs du moyen d'identification, le système bloque l'accès de l'Utilisateur à TradeDirect. En cas de risque d'emploi abusif, l'Utilisateur peut bloquer lui-même son accès en entrant quatre fois un mot de passe erroné ou en suscitant quatre échecs du moyen d'identification. L'Utilisateur a la possibilité de s'adresser au centre de conseil de la Banque par téléphone durant les heures de bureau afin d'obtenir le déblocage de son accès à TradeDirect.
- 9.2 Le blocage d'accès peut être opéré directement en tout temps par l'Utilisateur ou sur sa requête durant les heures d'ouverture de la BCV. Cette dernière se réserve le droit de demander une autorisation écrite de l'Utilisateur afin de procéder au déblocage.
- 9.3 La BCV peut en tout temps bloquer l'accès à la prestation TradeDirect sans devoir indiquer de motif; de même, elle peut interrompre la liaison avec la prestation TradeDirect dès le moment où elle l'estime nécessaire pour des raisons objectives. L'Utilisateur doit se déconnecter de TradeDirect chaque fois qu'il quitte son ordinateur.
- 9.4 Qu'il provienne de l'Utilisateur ou de la BCV, le blocage sera effectif tant pour TradeDirect que pour BCV-net.

10. ORDRES, MISTRANDES, PRODUITS À ÉCHÉANCE OU CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ordres

- 10.1 L'Utilisateur admet que ses ordres ne sont traités ni directement ni en tout temps, dès lors qu'il est tenu compte à la fois des jours et heures de négoce des places boursières concernées ainsi que des horaires d'ouverture du service de TradeDirect (<https://www.tradedirect.ch/bourses>). La BCV et ses brokers n'assument aucun éventuel market impact lié à la transmission d'un ordre. Sauf faute grave de sa part, la BCV n'assume aucune responsabilité pour la non-exécution totale ou partielle ou pour l'exécution tardive d'ordres et les éventuels dommages, y compris le manque à gagner, en découlant.
- 10.2 La Banque se réserve le droit de refuser un ordre passé par l'Utilisateur si cet ordre ne répond pas à aux critères d'éligibilité fixés par la Banque (par exemple, 871(m) du code de l'IRS, «penny stocks», «US Limited Partnership», fonds de placement réservé à des investisseurs qualifiés, sophistiqués ou professionnels). L'ordre peut être refusé même s'il a pu être saisi. Il est de la responsabilité du Client/Utilisateur de s'assurer du respect d'éventuelles restrictions d'investissement et des conditions d'éligibilité des valeurs telles que papiers-valeurs, droits valeurs, créances, parts, etc. (ci-après les «Valeurs») avant de transmettre ses ordres. La Banque peut, sans précision de motif, exiger du Client la reprise des Valeurs en dépôt. Elle peut fixer au Client un délai raisonnable pour leur transfert auprès d'une autre banque dépositaire. Si le Client ne donne aucune instruction de transfert, la Banque se réserve alors le droit de liquider les positions aux conditions du marché. La Banque peut également décider de ne plus proposer l'accès à certains marchés en raison notamment de l'évolution du cadre réglementaire sur ces marchés ou de la politique commerciale de la Banque. La Banque se réserve alors le droit de demander au Client de transférer ou liquider ses positions sur le marché concerné.

- 10.3 L'Utilisateur est responsable de vérifier en tout temps le statut des ordres qu'il a émis. Il s'assure que son compte est suffisamment approvisionné. Il s'engage à ne pas dépasser le montant de ses avoirs sur ses comptes TradeDirect et/ou à n'effectuer aucune vente à découvert. L'Utilisateur doit obligatoirement être détenteur d'une position longue lors de toute vente de Valeurs faisant l'objet d'un ordre et celles-ci doivent être de bonne livraison sur la prestation de l'Utilisateur au plus tard à la date de la liquidation de la transaction concernée.
- 10.4 L'Utilisateur accepte que la BCV puisse librement décider sans avis préalable et en tout temps de procéder à des opérations sur le dépôt du Client (extourne, achat, vente, etc) afin de régulariser un découvert sur le compte ou une position titre négative, ceci indépendamment de la date ou de l'heure de réception de l'ordre ou de la source du découvert sur le compte/position négative (par exemple : défaillance technique/exploitation d'une faiblesse de système, mistrade, etc).

Mistrade

- 10.5 Les Valeurs faisant l'objet des ordres de bourse sont soumises aux exigences contractuelles des marchés sur lesquels elles sont traitées et/ou à celles spécifiquement prévues par l'émetteur. L'Utilisateur est en particulier conscient et accepte qu'une place de négociation puisse se réserver le droit d'annuler toute transaction exécutée lorsqu'elle estime qu'une erreur de transaction (mistrade) a été commise. En conséquence, l'Utilisateur est par exemple pleinement conscient du risque de position négative en cas de revente parallèle des titres pour lesquels une erreur de conciliation (matching)/erreur de transaction (mistrade) a été commise et de ses conséquences. L'Utilisateur assume toute responsabilité en rapport avec les erreurs de transaction (mistrades) susceptibles d'être commises. Sauf cas de négligence grave de sa part, la BCV n'est pas responsable de la perte ou du gain manqué susceptibles de résulter d'une erreur de transaction (mistrade) signalée par toute place de négociation (bourse, broker, courtier, etc.) sur laquelle la transaction réalisée peut être considérée comme erronée, notamment lorsque les pertes en question entraînent une position à découvert de l'Utilisateur.

Produits à échéance

- 10.6 Pour tous les produits à échéance ou à conditions particulières, notamment les warrants et produits structurés, l'Utilisateur est seul responsable de leur liquidation ou de l'exercice de leurs droits.

Conditions particulières

- 10.7 En cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés (telles que volatilité, inconvertibilité, suspension du négoce, illiquidité, etc.), la Banque se réserve le droit de modifier l'exécution des opérations pour y appliquer les conditions du marché ou de les annuler si ces opérations créent un déséquilibre manifeste entre l'Utilisateur et la Banque. La Banque se réserve ce même droit si ses fournisseurs de services ou ses contreparties modifient ou annulent des opérations passées par l'Utilisateur ou informent la Banque qu'ils vont en modifier ou en annuler. L'Utilisateur reste dès lors seul responsable de toute transaction exécutée à des prix qui diffèrent de ceux de son ordre.

Ordres Stop-Loss et Stop-Limite

- 10.8 L'Utilisateur peut envisager de recourir à des ordres Stop-Loss ou Stop-Limite. L'Utilisateur accepte toutefois que de tels ordres puissent, dans certaines conditions de marché, ne pas être exécutés ou pas au prix souhaité par l'Utilisateur ou même être exécutés à des conditions hors marché par le broker utilisé par la BCV, ce dont la BCV ne saurait être tenue pour responsable.

- 10.9 En outre, sur certains marchés qui ne proposent pas d'order book, comme le Nasdaq, l'Utilisateur accepte que les ordres conditionnels (Stop-Loss, Stop-Limite) puissent ne pas être déclenchés en fonction des règles appliquées chez le broker utilisé par la BCV.

11. DEMANDE D'ANNULATION; CONFIRMATIONS TARDIVES OU CORRIGÉES DE LA PLACE DE NÉGOCIATION (BOURSE, BROKER, COURTIER, ETC.)

- 11.1 Une demande d'annulation adressée par l'Utilisateur pour un ordre préalablement placé n'entraîne pas nécessairement l'annulation effective de l'ordre en question. L'ordre n'est annulé que si la demande de l'Utilisateur est reçue sur le marché et rattachée à son ordre avant l'exécution de celui-ci. Les ordres de marché devant faire l'objet d'une exécution en principe immédiate, il est rare qu'un ordre de marché puisse être annulé durant les heures de négoce.

- 11.2 L'Utilisateur sait et accepte que les confirmations des bourses et des teneurs de marché concernant le statut des transactions peuvent quelquefois être envoyées à la BCV avec un certain retard et/ou être corrigées en tout temps. En particulier, elles peuvent intervenir alors même que l'Utilisateur ou la BCV n'ont pas encore été informés de l'exécution des ordres ou que ces derniers ont déjà été confirmés comme étant expirés, annulés ou exécutés. Toute erreur commise au sujet de l'établissement des confirmations ou de l'expédition, y compris, entre autres, au sujet des prix d'exécution, doit être corrigée afin de refléter la situation réelle sur le marché.

12. LIAISONS TÉLÉPHONIQUES ET TOUT AUTRE MOYEN DE COMMUNICATION

- 12.1 L'Utilisateur autorise expressément la BCV à contrôler, enregistrer et conserver, sans notification préalable, toute conversation téléphonique ou tout autre moyen de communication en liaison avec TradeDirect. En cas de contestation, les enregistrements peuvent servir de moyens de preuve.

13. RÉSILIATION

- 13.1 Le Client (à l'exclusion de son représentant) et la BCV peuvent en tout temps mettre fin avec effet immédiat à l'utilisation de TradeDirect, moyennant une résiliation par écrit. Une transaction déclenchée avant la réception par la BCV de la résiliation sera néanmoins exécutée par celle-ci.

14. RÉSERVES

- 14.1 Des dispositions légales concernant l'exploitation et l'utilisation d'internet peuvent exister ou entrer en vigueur par la suite; elles sont applicables à la prestation TradeDirect pour autant qu'elles ne dérogent pas aux présentes conditions ou aux autres conditions contractuelles visées au chiffre 16 infra.

15. NULLITÉ PARTIELLE

- 15.1 Si l'une ou plusieurs des dispositions des présentes conditions d'utilisation ou des autres contrats ici concernés n'étaient pas valables, pas conformes ou pas applicables par suite d'une disposition légale quelconque ou par suite de la décision d'un juge ou d'un arbitre, cela n'entraîne en aucun cas l'invalidité, l'annulation ou la non-exécution des autres dispositions des présentes conditions d'utilisation. La clause non valable, non conforme ou inapplicable sera remplacée par une autre clause valable, conforme et applicable correspondant le plus possible au sens et au but de la clause invalidée.

16. CONDITIONS CONTRACTUELLES SUPPLÉMENTAIRES

- 16.1 Les Conditions générales de la BCV, les Conditions d'utilisation de BCV-net, le règlement de dépôt et la brochure SwissBanking relative aux risques inhérents au commerce d'instruments financiers, les brochures de tarification de la Banque, dont notamment les tarifs et conditions TradeDirect, sont au surplus applicables.

17. DROIT APPLICABLE ET FOR

- 17.1 Les clauses des Conditions générales de la BCV relatives à l'application du droit suisse et au for sont applicables.

18. MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'UTILISATION, LANGUE

- 18.1 La BCV se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions d'utilisation, ses autres conditions particulières, la gamme de prestations ou les tarifs applicables. La BCV les communique par internet, circulaire ou tout autre moyen qu'elle jugera approprié. Ces modifications sont considérées comme acceptées dès le moment où TradeDirect est utilisé malgré celles-ci ou si aucune opposition écrite n'est parvenue à la BCV dans les 30 jours suivant leur introduction. En cas d'opposition, tant la Banque que le Client demeurent en droit de résilier la relation d'affaires.
- 18.2 Seule la version TradeDirect française des présentes conditions d'utilisation fait foi.